

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

6583031

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/09/2021
Retour Préfecture : 17/09/2021

Séance du jeudi 16 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 55
Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 10/09/2021
Début de la séance : 18h09
Fin de la séance : 23h22
Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 16 septembre 2021 sera affiché à la mairie d'Amiens le 24/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet :

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÉCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, MM. DOMISE, JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÉZE, MM. HECQUET, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MELNISANCOT.

Membres empêchés :

M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et Mme DERIVERY se sont excusés.

La séance a été suspendue de 18h19 à 18h47 (point n°3). Mmes BOHAIN et BRUNEL sont arrivées à 18h15 (point n°3), Mme BEN MOKHTAR et M. DOMISE sont arrivés à 18h19 (point n°3), M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivé à 18h35 (point n°3), Mme SAVARIEGO (pouvoir à Mme FOURÉ) est arrivée à 18h50 (point n°5), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 19h20 (point n°3), M. STENGEL (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h30 (point n°3), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 20h19 (point n°16).

M. FOUCAULT (pouvoir à M. DUFLOT) a quitté la séance à 22h09 (point n°30), M. DOMISE (pouvoir à M. DÉCLE) a quitté la séance à 22h15 (point n°40), Mme

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 16 septembre 2021

DELÉTRÉ a quitté la séance à 22h29 (point n°45), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 22h32 (point n°45), Mme BRUNEL a quitté la séance à 23h12 (point n°45), MM. RIFFLART et DUFLOT (pouvoir de M. FOUCAULT) ont quitté la séance à 23h17 (point n°45).

La séance a été ouverte à 18h09.

1 - Délégations de vote.

Christophe MÉTAY a donné pouvoir à Renaud DESCHAMPS,
Julia BELLINA a donné pouvoir à Nathalie VAGNIEZ,
Marie-Laure DERIVERY s'est excusée.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Claudine GALLIOT en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.

→ Madame le maire a informé le conseil que la présidence du groupe Amiens c'est l'tien serait assurée, pour les douze mois à venir, par Monsieur Fabien VOULMINOT. Les élus formant cette composition ont en effet souhaité mettre en place une présidence « tournante ».

→ Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée de la réception d'un vœu et 8 questions orales qui ont été évoqués comme habituellement en fin de séance.

→ Elle a également précisé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 28 octobre 2021, à 18 heures, en salle des Assemblées.

→ Madame le Maire a salué la présence de Monsieur Vincent PIBOULEU, directeur général d'Amiens Energies, qui a présenté le rapport d'activité de la SEMOP Amiens Energies au titre de l'année 2020. Ce point, faisant l'objet d'un dossier spécifique en point n°6 de l'ordre du jour, a été traité dans le cadre des communications du maire.

Madame Florence RODINGER a introduit l'intervention de Monsieur Vincent PIBOULEU dans les termes repris ci-dessous :

« Préalablement à la présentation du rapport 2020 de la Délégation du Service Public confiée à Amiens Energies pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur, je voudrais mentionner l'importance toute particulière de faire un état d'avancement à ce moment de la vie de la DSP.

2020 est en effet une année toute particulière car c'est la première année pleine où nous pouvons observer les résultats de notre politique de développement des réseaux de chaleur bas carbone. C'est la première année où nous pouvons confirmer la logique gagnant/gagnant que nous avons souhaité mettre en place, à savoir gagnant pour les abonnés avec un prix de chaleur très performant, gagnant pour la planète et le climat avec un taux d'énergies renouvelables de 60% et gagnant pour les entreprises du BTP pour lesquelles les travaux de réseaux de chaleur ont un véritable rôle d'amortisseur concernant l'activité au premier semestre 2020, puisque ces travaux ont été parmi les premiers à être relancés au cours du confinement.

Et enfin gagnant pour les habitants dans leur grande majorité car les redevances perçues par la ville ont permis le financement de plus de 600 dossiers de rénovation de logements.

Ainsi nous avons souhaité faire de la transition énergétique et écologique un axe fort de notre mandat face aux enjeux auxquels nous devons faire face : moindre recours aux énergies fossiles, développement économique et de l'emploi et lutte contre le dérèglement climatique dont les événements extrêmes nous rappellent l'accélération permanente. Nous aurons prochainement à nous pencher sur le contenu du plan climat air énergie territorial élaboré par le Pôle métropolitain. L'atteinte des objectifs de celui-ci ne pourra pas se faire sans des projets comme ceux d'Amiens Energies, il est de la responsabilité individuelle et collective de chacun de faire de ces initiatives un succès. »

La séance a été suspendue de 18h19 à 18h47 pour permettre à Monsieur Vincent PIBOULEU de commenter le diaporama dont les vues sont reprises ci-après.

Par ailleurs, un film a été diffusé à l'intention des membres de l'assemblée.

16/09/2021
Conseil Municipal - Ville d'Amiens

Amiens énergies

Présentation du rapport de DSP 2020

Amiens énergies **LE RESEAU DE CHALEUR EN CHIFFRES**

187 (241 fin 2021) sous-stations

140 MW de puissance disponible

DSP Echance 2041 ≈ 15 Emplois créés

23 MW de puissance installées ENR

28 000 T/an de CO2 évités (équivalent à 2,8M tonnes de CO2)

44,3 km de réseau

13 000 T de bois

19 000 équivalents logements

9 Sites de production

60,1 % de production ENR

Abonnés principaux : AM Som Habitat, Ville d'Amiens, Amiens Métropole, Région Hauts de France, Département Somme, l'UPJV, Pôle tertiaire de la Croix Rompue, Clinique Victor Pauchet, Résidences privées, Clésence...

21/09/2021 Amiens Energies 2

Amiens énergies **LES PRINCIPAUX INDICATEURS – ANNÉE 2020**

ENERGIE LIVRÉE **MIXITÉ**

122 152 MWh livrés (chaud + froid)

ENR = 60,1%

15,8% Biomasse, 3,5% PAC, 23,3% Gaz, 24,1% Cogé biogaz, 8,2% Cogé Gaz, 25,2% Chaudière Biogaz

21/09/2021 Amiens Energies 3

Amiens énergies **LES PRINCIPAUX INDICATEURS – ANNÉE 2020**

PRIX DE LA CHALEUR R1 ET R2 **PUISSANCE SOUSCRITE**

Prix moyen du Mwh **67,10 €/TTC**

105 700 kW souscrits au 31/12/2020 soit 2 311 kW/km

	Prix moyens	Facturation 2020	Facturation 2019	Variation
R1 Chaleur RTCO2 compris € HT / MWh		30,70	37,68	-6,98 -19%
R1 et R2 € HT / MWh		63,60	59,90	3,70 6%
R1 et R2 € TTC / MWh		67,10	66,70	0,40 1%
R2 € HT / URF		54,29	40,35	13,94 35%

21/09/2021 Amiens Energies 4

Amiens énergies **TARIFICATION 2020 – POSITIONNEMENT DU TARIF**

Monotone des prix de vente moyens de la chaleur en 2019
Source : Enquête annuelle des besoins de chaleur et de froid DES/INCLAMAROCÉ édition 2020
Analyse AMORCE

Sur cet échantillon, la médiane est de 82,3 €TTC/MWh, le premier quartile de 70,5 €TTC/MWh et le troisième quartile de 99,0 €TTC/MWh. Les 5 classes de prix ont été à nouveau représentées par des lignes de niveau :

- classe I : moins de 55,5 €TTC/MWh (prix inférieur d'au moins 30% du prix moyen)
- classe II : de 55,5 à 71,4 €TTC/MWh (écart au prix moyen de +/- 10% maximum)
- classe III : de 71,4 à 87,2 €TTC/MWh (écart au prix moyen de +/- 10% maximum)
- classe IV : de 87,2 à 103,1 €TTC/MWh (10 à 30% supérieur au prix moyen)
- classe V : plus de 103,1 €TTC/MWh (plus de 30% supérieur au prix moyen)

21/09/2021 Amiens Energies 5

Amiens énergies **LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS 2020 / 2021**

2020 a été le cadre d'importants travaux à la fois sur le réseau et sur les sites de production :

2020

- Construction et mise en service de la chaudière gaz Vauvoix de 30 MW
- Construction et mise en service de 5,2 km de réseau supplémentaire
- Construction et mise en service de 45 sous stations supplémentaires
- Interconnexion du réseau Gare la Vallée au réseau principal à partir du Cirque d'Amiens
- Développement du réseau Intercampus sur le boulevard Ambroise Paré

2021

- Densification du réseau de chaleur avec 47 nouvelles sous stations
- Passage du réseau rue de la République et quartier Cathédrale
- Réalisation d'une nouvelle chaudière bois 4 MW sur le site VAUVOIX
- Finalisation de l'aménagement de la place Longueville
- Réalisation des travaux d'injection des calories provenant de la méthanisation

21/09/2021 Amiens Energies 6

COMMERCIALISATION DU RÉSEAU

Situation au 1er janvier 2020

Branche	Puissance souscrite en kW	Nombre URF facturées	Nombre de sous-stations
Réseau Centre	10 284	1 280	8
Réseau Nord	39 946	28 111	57
Réseau Sud	38 374	25 684	49
Zac Intercampus	1 359	566	7
ZAC Gare la Vallée	260	169	1
Total général	90 223	55 809	122

Situation au 31 décembre 2020

Branche	Puissance souscrite en kW	Nombre URF facturées	Nombre de sous-stations
Réseau Centre	15 273	9 610	24
Réseau Nord	42 303	31 199	69
Réseau Sud	45 755	31 479	73
Zac Intercampus	1 589	1 053	9
Zac Gare la Vallée	780	451	2
Total général	105 700	73 793	177

FOCUS HABILLAGE ARCHITECTURAL PLACE LONGUEVILLE

- Maitre d'œuvre : ARA
- Entreprises : SML QUIGNON / CMP
- 08/03/21 : Début des travaux
 - Intervention de nuit avec coupure SNCF
 - Mise en place d'une protection collective
- Objectifs :
 - Protéger notre réseau aérien
 - Intégrer l'ouvrage dans son env. des monuments historiques (Cirque Jules Verne)
 - Permettre l'accès au réseau pour sa maintenance et organes de coupure
- Convention de mise à disposition de l'ouvrage d'AMIENS ENERGIES vers Ville d'Amiens en cours de finalisation
- Ouverture au public le 10 septembre 2021




EXTRAITS RESULTATS D'EXPLOITATION 2020

Extrait Postes comptables	2020 (k€)	2019 (k€)	commentaires
CA R1+ CA R1CO2+CA R1BT	3747	3928	Poursuite commercialisation, baisse prix du gaz, de la TS et du R1CO2, hiver doux
CA EDF part variable (recettes énergie cogénération)	1773	3442	Moindre Fonctionnement des cogénérations (augmentation taux d'EnR)
CA R2 + CA part fixe EDF+ prime EP	8798	6858	Poursuite commercialisation, prime disponibilité cogénérations en année pleine,
Charges énergie COFELY	6602	8479	Énergie payée par Cofely, recettes cogénération reversée aux abonnés
Charges conventions Cofely	1486	1246	Convention ingénierie, continuité de services, gros entretien, outils-méthode
Redevance Ville/Métro	496	514	Affecté en majorité à la rénovation énergétique des logements des amiénois
Total CA	14 444	14 275	Objectif visé en 2022 de 16M€
Résultat net	441	131	Réaffecté aux travaux

6 - SEMOP Amiens énergies. Délégation du Service Public. Production et distribution de chaleur de la Ville d'Amiens. Rapport annuel d'activité. Année 2020.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public débuté le 1^{er} janvier 2017, la Ville d'Amiens a délégué à la SEMOP Amiens Energies le service public de production, de transport et de distribution de chaleur destinée à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des abonnés au réseau de chaleur de la Ville. Ce contrat prévoit la fourniture d'un compte-rendu annuel de concession appelé rapport annuel, produit dans les six mois qui suit la fin de l'exercice. Le conseil municipal a pris acte du rapport présenté au titre de l'année 2020.

Dont acte

4 - Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021, mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée, a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui accorde délégation au maire, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 18 juin et le 7 septembre 2021, listées dans la délibération transmise aux membres de l'assemblée.

Dont acte

3.1 - Présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation Amiens For Youth.

Madame le Maire a donné la parole à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ qui a présenté ce point de communication.

Comme le permet le code général des collectivités territoriales, une mission d'information et d'évaluation de l'opération Amiens For Youth a été créée par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2021. L'article 16 du règlement intérieur du conseil municipal stipule notamment que le maire rend compte au conseil municipal du rapport final adopté par la mission.

Ce rapport final a été soumis à l'approbation de la mission lors de la commission qui s'est réunie le 26 juillet 2021 et a été adopté à la majorité absolue.

Le conseil municipal en a pris acte.

Dont acte

3.2 - Point sur la rentrée scolaire.

Madame le Maire a laissé la parole à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ qui a fait un point sur la rentrée scolaire 2021-2022 et a commenté le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous :

<p>Rentrée scolaire 2021/2022</p> <p>Conseil Municipal du 16 septembre 2021</p> <p>1 </p>	<p>Protocole sanitaire produit par le Ministère l'Education Nationale</p> <p>Le principe est celui d'un accueil en présentiel de tous les élèves, sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Application des gestes barrières• Port du masque obligatoire pour tous les personnels et pour les élèves des écoles élémentaires• Aération et ventilation des locaux – Installation de détecteurs CO2 dans les restaurants scolaires• Nettoyage et désinfection des locaux• Distanciation physique• La limitation du brassage des élèves• La restauration scolaire: dissociation des entrées et sorties dans la mesure du possible• Contact/tracing et fermeture de classe dès le 1^{er} cas covid. <p>2 </p>
<p>Cadre défini</p> <ul style="list-style-type: none">• Poursuite des CP et CE1 à effectifs réduits en REP et REP+ <i>Concerne 25 écoles, soit 111 classes</i>• Grande Section à effectifs réduits en REP+ <i>Mis en place pour cette rentrée</i> <i>Concerne 17 écoles, 36 classes et 381 000€ mobilisés pour les travaux</i>• Poursuite de l'action petits déjeuners en maternelle sur le secteur d'Etouvie et d'Amiens Nord <i>Concerne 18 écoles et environ 1 700 élèves</i>• Reprise des études surveillées gratuites pour les familles <i>Concerne environ 2 200 enfants chaque soir</i>• Nouvelles procédures d'inscription et de facturation pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires <p>3 </p>	<p>Rappel des mesures de carte scolaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Fusion des écoles maternelle et élémentaire Beauvillé• 1 fermeture de classe :<ul style="list-style-type: none">○ Une fermeture de classe à l'école élémentaire Albert Roze• 11 ouvertures de classe :<ul style="list-style-type: none">○ Une ouverture de classe à l'école primaire Léon Lamotte○ Une ouverture de classe à l'école élémentaire Château d'Un○ Une ouverture de classe à l'école élémentaire St Roch A○ Une ouverture de classe à l'école élémentaire Julia et René Lamps○ Une ouverture de classe à l'école maternelle Condorcet○ Une ouverture de classe à l'école maternelle Jacques Prévert○ Une ouverture de classe à la maternelle Michel Ange○ Une ouverture de classe à la maternelle Léo Lagrange○ Une ouverture de classe à la maternelle Voltaire○ Une ouverture de classe à la maternelle Schweitzer○ Une ouverture de classe à la maternelle St Pierre <p>4 </p>

<p>Modifications carte scolaire rentrée 2021</p> <p>7 ouvertures dans les REP+ (GS à effectifs réduits) 4 ouvertures dans REP, 1 REP, 1 REP+ 1 fermeture école 1 REP+ (à effectifs réduits)</p> <p>Ville d'Amiens amiens.fr AMIENS</p>	<p>Les écoles, les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 554 060€ mobilisé par la ville dans les travaux écoles (dont 381 000€ pour le dédoublement des classes de GS en REP+) Passage de 78 à 77 écoles suite à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Beauvillé <ul style="list-style-type: none"> 31 écoles maternelles 29 écoles élémentaires 17 écoles primaires <p>191 classes maternelles, dont 6 classes spécifiques TPS (Les Verrières, J. Prévost, Rosa Bonheur, La Paix, Léo Lagrange et Schweitzer) et 35 classes à effectifs réduits (GS en REP+)</p> <p>340 classes élémentaires, dont 111 classes à effectifs réduits (CP et CE1 en REP et REP+)</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 025 élèves scolarisés (- 157 / Sept 2020) <ul style="list-style-type: none"> 3 841 en maternelle (- 12/ Sept 2020) 6 184 en élémentaire (- 145/ Sept 2020) 58 % des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire Education Prioritaire (47 écoles en REP et REP+ soit 61% des établissements) <p>Ville d'Amiens amiens.fr AMIENS</p>
---	--

7 - Capitale européenne de la culture 2028. Projet de candidature. Appel à projets Perspectives.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de candidature de la Ville d'Amiens au label « Capitale européenne de la culture 2028 » de l'Union Européenne, le conseil municipal a approuvé le lancement d'un appel à projets intitulé "Perspectives", visant, d'une part, à favoriser l'implication des habitants du territoire comme socle d'une démocratisation culturelle locale et, d'autre part, à dessiner progressivement l'écrin favorable à l'émergence d'initiatives. Cet appel à projets est lancé en direction des artistes et collectifs d'artistes, des associations ou de toutes autres structures démontrant un savoir-faire en lien avec les publics. La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 5 octobre 2021 pour une mise en œuvre au 1^{er} décembre 2021. Un comité consultatif composé des représentants d'Amiens Métropole, des services de l'État, de la Région Hauts-de-France et du Conseil Départemental de la Somme se réunira afin d'émettre un avis sur les projets présentés et Amiens Métropole sélectionnera les projets retenus. La collectivité financera également les projets retenus en mobilisant une enveloppe globale de 152 000 € maximum.

Adopté à l'unanimité

8 - Commission consultative des services publics locaux. Etat des travaux menés sur la période juin 2017 - juin 2021.

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant... un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ». Les membres du conseil ont donc pris acte des travaux menés par cette CCSPL sur la période qui couvre juin 2017 à juin 2021.

Dont acte

9 - Association France Urbaine. Désignation de représentants.

La collectivité adhère à l'association France Urbaine depuis 2016. Les statuts de cette association prévoient que la collectivité est représentée par son maire et 3 représentants selon le principe de la parité. L'assemblée délibérante a donc désigné Madame Annie VERRIER, Monsieur Benoît MERCUZOT et Monsieur Bruno BIENAIMÉ pour siéger au sein des instances de cette association.

Adopté à l'unanimité

10 - Fondation des Architectes de l'Urgence. Subvention exceptionnelle suite au séisme d'août 2021 à Haïti.

Haïti, frappé par un séisme très meurtrier en 2010 dont les habitants ont toujours le souvenir douloureux, touché par le typhon Matthew en 2016, a vécu l'épreuve d'une énième tragédie le 14 août dernier.

C'est pourquoi les élus ont décidé de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation des Architectes de l'Urgence qui s'apprête à venir en aide aux sinistrés sur place.

Adopté à l'unanimité

11 - Association Fonce Alphonse. Action d'animation et de promotion. Projet de course en solitaire Mini Transat de Victor EONNET. Subvention. Année 2021.

Monsieur Victor EONNET, ingénieur chez Clarins installé à Amiens, s'alignera sur la ligne de départ de la Mini Transat en solitaire entre les Sables d'Olonne et la Guadeloupe le 26 septembre prochain, sur un bateau de 6,50m qui porte les couleurs d'Amiens et qui s'appelle "Fondation Arthritis - Amiens Naturellement". Les élus municipaux ont souhaité le soutenir en octroyant à l'association Fonce Alphonse une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2021. L'objectif est de fédérer les amiénois autour d'un projet touchant à la fois le domaine de la transition écologique et la participation citoyenne, axes majeurs du mandat. Ce projet présente également l'intérêt de pouvoir être partagé avec les enfants des écoles d'Amiens en lien avec des thématiques éducatives telles que la sensibilisation à la préservation des ressources en eau, la préservation des océans, de la faune et de la flore, la gestion des déchets, la géographie etc. Le Rectorat d'Amiens s'est par ailleurs prononcé favorablement à cette démarche et Monsieur EONNET sera disponible pour rencontrer les élèves.

Adopté à l'unanimité

12 - Chantier d'insertion Citadelle. Fonds Social Européen. Demande de subvention. Appel à projets 2021.

L'assemblée a approuvé la candidature de la Ville d'Amiens à l'appel à projets conduit par le Conseil Départemental dans le cadre de l'axe 3 du programme opérationnel FSE Emploi et Inclusion. Il est possible que la Ville d'Amiens, au titre de son chantier d'insertion, puisse bénéficier d'une subvention du FSE de 30 000 € pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

13 - EPCC Pôle national du cirque et des arts de la rue. Festival La Rue est à Amiens. Fête dans la Ville. Participation. Année 2021. Convention.

La collectivité souhaite accompagner l'évènement populaire et festif « La Rue est à Amiens / Fête dans la Ville », qui est un festival d'arts de la rue concourant à l'attractivité de la Ville d'Amiens. Le conseil municipal a donc octroyé à l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue la somme de 100 000 € pour contribuer à l'organisation cette année de ces festivités et, a autorisé Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette contribution.

Observations : M. SAVREUX et M. VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.

M. DESCHAMPS, M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ et M. MELNISANCOT ont voté contre.

Adopté

14 - Commission de Contrôle des Comptes. Règlement intérieur. Approbation.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'examen, par une Commission de Contrôle des Comptes, des comptes de toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements périodiques. A ce titre, les agents désignés par le maire ont la possibilité de consulter tous livres ou documents nécessaires à la vérification des comptes. Les membres de cette commission ont été désignés par le conseil municipal le 10 juillet 2020. L'assemblée a adopté le règlement intérieur qui prévoit désormais la transmission au Comptable public de l'intégralité des documents par tout moyen de transmission électronique sécurisé attestant leur réception.

Adopté à l'unanimité

15 - Commission de Délégation de Service Public. Règlement intérieur. Approbation.

La commission de délégation de service public intervient notamment dans les procédures de passation de délégation de service public pour l'analyse et l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre, pour l'analyse des offres, et, en cours d'exécution du contrat, pour rendre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%. Afin de permettre le bon fonctionnement de cette commission, les élus amiénois ont approuvé le nouveau règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

16 - Création d'un service facturier. Accord constitutif avec la Direction Générale des Finances publiques et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

La Ville d'Amiens et la Communauté d'agglomération Amiens Métropole ont signé des conventions de Services Comptables et Financiers avec la Direction Générale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes contenant un ensemble d'actions de modernisation, de simplification et de renforcement de la qualité comptable.

Il est ainsi proposé la création d'un service facturier, c'est-à-dire un centre de traitement et de paiement unique des factures pour le compte d'une collectivité ou d'un établissement public, placé sous l'autorité hiérarchique du comptable public, et composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et du comptable. Les objectifs poursuivis sont notamment de diminuer les délais de traitement des factures par la simplification de l'organisation, d'assurer une plus grande fluidité du circuit de la dépense mais encore le renforcement de la professionnalisation des agents et l'amélioration de la qualité comptable.

Les conseillers municipaux ont validé la convention fixant le cadre de cette mise en place et ont autorisé sa signature par Madame le Maire.

Adopté à l'unanimité

17 - Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles et additions de construction à usage d'habitation.

Mise en œuvre le 1^{er} janvier 2021, la réforme fiscale a conduit les collectivités à percevoir le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La loi de finances pour l'année 2020 propose un dispositif d'exonération dont la durée serait de 2 années pour les constructions neuves tout en permettant sa limitation à hauteur d'un pourcentage de la base imposable. Les communes ont jusqu'au 1^{er} octobre 2021 pour se prononcer sur ce nouveau dispositif par délibération, à défaut, il sera en vigueur et conduira au maintien d'une exonération totale.

Cela fait près de 30 ans que la Ville d'Amiens a délibéré en faveur de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux contribuables lors de la construction neuve ou d'addition de construction concernant tous les locaux d'habitation. Afin de consolider les recettes fiscales de la collectivité, dont la taxe foncière bâtie est désormais la principale composante, le conseil a adopté la limitation à 40% de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux contribuables lors de la construction neuve ou d'addition de construction concernant tous les locaux d'habitation. En appliquant cette limite de 40%, la collectivité devrait bénéficier de produits supplémentaires de taxes foncières sur les propriétés bâties à usage d'habitation à hauteur de 68 369 € sur une base de taxe foncière exonérée en 2020 s'élevant à 1 620 121 €. Pour les autres locaux, sur une base 2020 de 1 524 841 €, soit un gain de base taxée avec un taux à 40% de 120 722 €, le produit supplémentaire de taxe foncière (taux à 53,30%) devrait s'élever à 64 348 €.

Adopté à l'unanimité

18 - Plan Local d'Urbanisme. 14ème modification. Approbation.

Afin de traduire les objectifs politiques, d'accompagner l'évolution de secteurs de projets importants et de continuer à améliorer les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Amiens, une procédure de modification a été lancée au printemps 2021. L'autorité environnementale a rendu sa décision de non-soumission à évaluation environnementale le 1^{er} juin 2021 et des réunions de présentation à l'ensemble des Comités de Quartiers ont également été organisées du 18 mai au 8 juin. L'enquête publique s'est quant à

elle tenue après les élections départementales, du mercredi 30 juin 2021 au samedi 31 juillet 2021, aboutissant à la remise du rapport du commissaire enquêteur le 19 août 2021, lequel émet un avis favorable aux modifications envisagées, guidées par deux intentions distinctes qui sont d'accompagner les secteurs de projets : ZAC, Nouveau Programme de Renouveau Urbain, friches, sites à enjeux, etc ; et d'ajuster la réglementation pour répondre aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme... Les élus ont ainsi adopté le projet de 14^{ème} modification du PLU.

Observations : M. DESCHAMPS, M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ et M. MELNISANCOT ont voté contre.

Adopté

19 - Dénomination d'une placette nouvelle dans le quartier Saint-Leu.

En hommage à l'homme de spectacle bien connu des amiénois sous le surnom de Michou, dont la Ville d'Amiens souhaite honorer la mémoire, le conseil municipal a souhaité, dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle salle de spectacle La Lune des Pirates, dénommer la placette devant celle-ci « Placette Michel CATTY dit Michou ».

Adopté à l'unanimité

20 - Aménagement de la route d'Allonville RD919. Convention avec le Conseil Départemental de la Somme. Approbation.

L'assemblée a approuvé le projet d'aménagement de la route d'Allonville. Le tronçon Ville d'Amiens se situe entre le giratoire débouchant sur la rue Fénelon et le panneau de sortie d'agglomération. La chaussée de ce tronçon est de compétence départementale (RD 919). L'assemblée a autorisé Madame le Maire à signer la convention technique et financière à intervenir avec le Département de la Somme.

La requalification de l'ensemble de l'emprise (hors chaussée) d'une longueur de 130m comprendra la réduction de la largeur de chaussée au gabarit départemental pour une chaussée de classe 2 (la chaussée sera entièrement rénovée par le Conseil Départemental de la Somme, y compris le giratoire avec la rue Fénelon), la création d'une piste cyclable dans le sens entrant sur Amiens, la modernisation du réseau d'éclairage public en LED et des trottoirs vétustes, l'effacement d'un réseau télécom et la plantation d'arbres complémentaires. Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2021 pour un montant total de 180 000 € TTC.

Observations : Mme DELATTRE, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. PRADAT, M. BARA, M. DÉCAVÉ et M. VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

21 - Aménagement du quai de la Passerelle. Approbation.

La Ville d'Amiens souhaite utiliser l'opportunité des travaux de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au bras du Pendu pour réaménager le quai de la Passerelle, qui est une connexion longeant la Somme entre le bois Bonvallet et le centre-ville, mais également un chemin potentiel pour accéder à la véloroute de la Vallée de la Somme (V30). Les aménagements proposés sont le rétrécissement de la chaussée ; la suppression de la bande cyclable en contresens de la circulation automobile, tout en conservant ce double sens ; la conservation du stationnement bilatéral ; le rétrécissement du trottoir nord ; la création d'un trottoir côté fleuve ; des avancées sur le fleuve entre les arbres ; la plantation d'un alignement d'arbres le long du fleuve ; la mise en place d'un nouvel éclairage ; la reprise du tapis de chaussée et du stationnement. Les trottoirs et les avancées sur le fleuve seront réalisés en pavés grès. En chaussée, le carrefour avec la rue Baillon ainsi que le passage piétons dans le virage quai de l'Ecluse seront en pavés résine aspect pavés grès. Enfin, afin de pacifier la circulation et, en particulier, de sécuriser le double sens cyclable, la rue sera réglementée en zone 30. Les élus municipaux ont validé ce projet d'aménagement programmé pour le 4^{ème} trimestre 2021, dont le coût est estimé à 500 000 € TTC, et ont autorisé Madame le Maire à déposer un permis d'aménager auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

Observations : M. DESCHAMPS, M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ et M. MELNISANCOT ont voté contre.

Adopté

22 - Reconstruction de la passerelle Samarobriva. Mandat à la société publique locale Vallée Idéale Développement.

Afin de répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité, la passerelle Samarobriva fera l'objet d'un démontage et d'une reconstruction. Au regard des impératifs de délais qui sont imposés aux services et de l'expertise nécessaire pour piloter les démarches administratives inhérentes aux études et au suivi des travaux, les conseillers ont autorisé la signature d'un contrat de mandat d'Etudes et Réalisation à intervenir avec la SPL Vallée Idéale Développement. Le budget de l'opération de la passerelle est estimé à 2,99 millions d'euros TTC, avec un objectif de livraison au mois de juin 2024.

L'opération sera divisée en deux tranches : une première, ferme, concernant les études préalables de la passerelle et de ses abords, ainsi que la réalisation de l'ouvrage pour laquelle la SPL recevra une rémunération de 149 850 € ; la seconde, optionnelle, concernant la réalisation des abords et qui donnera lieu à une rémunération de la SPL d'un montant de 45 960 €. Ils ont également autorisé Madame le Maire à rechercher tous financements extérieurs.

Observations : M. DOMISE n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

23 - Etouvie. Ilot des Coursives. Procédure de déclassement par anticipation à la désaffectation de l'assiette foncière du pôle médical.

La réalisation du programme immobilier de la société IMCO PROMOTION, comprenant la construction d'une surface commerciale et d'un pôle médical sur les parcelles communales formant l'actuel parking de l'ilot des Coursives n'a pu aboutir malgré les efforts du promoteur pour mener à bien son projet. Afin de permettre la finalisation de la phase 1 de la requalification et de la restructuration du site, l'opération a été envisagée selon un nouveau montage juridique et opérationnel avec réalisation des deux bâtiments sous maîtrises d'ouvrages distinctes : le pôle médical, assuré en maîtrise d'ouvrage directe par la SCI FAUQUET ETOUVIE, et le pôle commercial, assuré par l'enseigne LECLERC.

Compte tenu des délais et afin de permettre le dépôt du permis de construire relatif au pôle médical, l'assemblée a approuvé le déclassement de cette emprise par anticipation à la désaffectation.

Il a été également nécessaire d'abroger la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 ainsi que l'article 1 de la délibération du Conseil municipal en date du 13 septembre 2018, relatifs à la désaffectation, au déclassement et à la cession des parcelles formant l'assiette foncière du programme de construction de la société IMCO PROMOTION.

Adopté à l'unanimité

24 - Etouvie. Ilot des Coursives. SCI FAUQUET ETOUVIE. Autorisation de dépôt de permis de construire.

Suite à l'approbation du déclassement anticipé des parcelles et dans l'objectif de ne pas retarder le projet de construction du pôle médical, le conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire par la SCI FAUQUET ETOUVIE ou toute autre société qui s'y substituerait.

Adopté à l'unanimité

25 - Rue Haute des champs. Constitution de servitude.

La Ville d'Amiens a mis à disposition de l'association APREMIS par bail à construction différentes parcelles cadastrées situées 14 et 16 rue Haute des champs, afin de permettre la construction de 7 logements individuels adaptés aux ressources et au mode de vie des gens du voyage en voie de sédentarisation. Dans le cadre de ces constructions en cours d'achèvement, 2 canalisations souterraines

établies sur 3m de large et sur une longueur totale de 56m ont été implantées par ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IO n°690 d'où la nécessité d'une convention de constitution de servitude qui a été régularisée sous seing-privé entre l'APREMIS et ENEDIS.

Afin de permettre sa publication au service de la publicité foncière, Maître COUVREUR, notaire à Amiens a été mandaté pour la rédaction d'un acte notarié et la Ville d'Amiens, en tant que propriétaire, a été sollicitée pour la signature de ce dernier. C'est pourquoi Madame le Maire a été autorisée à signer les actes nécessaires à la publication foncière, les frais étant à la charge d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

26 - ZAC BOREALIA 2. Avis sur le dossier de création comprenant l'étude d'impact.

Le projet de ZAC BOREALIA 2 a été approuvé par le conseil d'agglomération d'Amiens Métropole le 21 septembre 2017, ce dernier ayant confié par mandat les études préalables nécessaires à l'opération à la SPL Vallée Idéale Développement. Le conseil municipal a à présent rendu un avis favorable sur le dossier de création de cette ZAC.

Observations : Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE et Mme NOUAOUR se sont abstenues. Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. PRADAT, M. BARA, M. DÉCAVÉ et M. VOULMINOT ont voté contre.

Adopté

27 - ZAC Gare la Vallée. Parc Nisso Pelossof. Délibération modificative.

Le conseil municipal a approuvé le 10 décembre 2020, en point n°23, l'acquisition auprès de la SPL Vallée Idéale Développement du parc paysager Nisso Pelossof, dans la ZAC Gare la Vallée, entre les rues de Verdun et Dejean. Suite au bornage réalisé et aux divisions parcellaires subséquentes, l'assemblée a adopté la délibération modificative qui vise à réajuster l'emprise à acquérir à savoir : section CS numéros 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 480, 481p, 487p, 532 et 539.

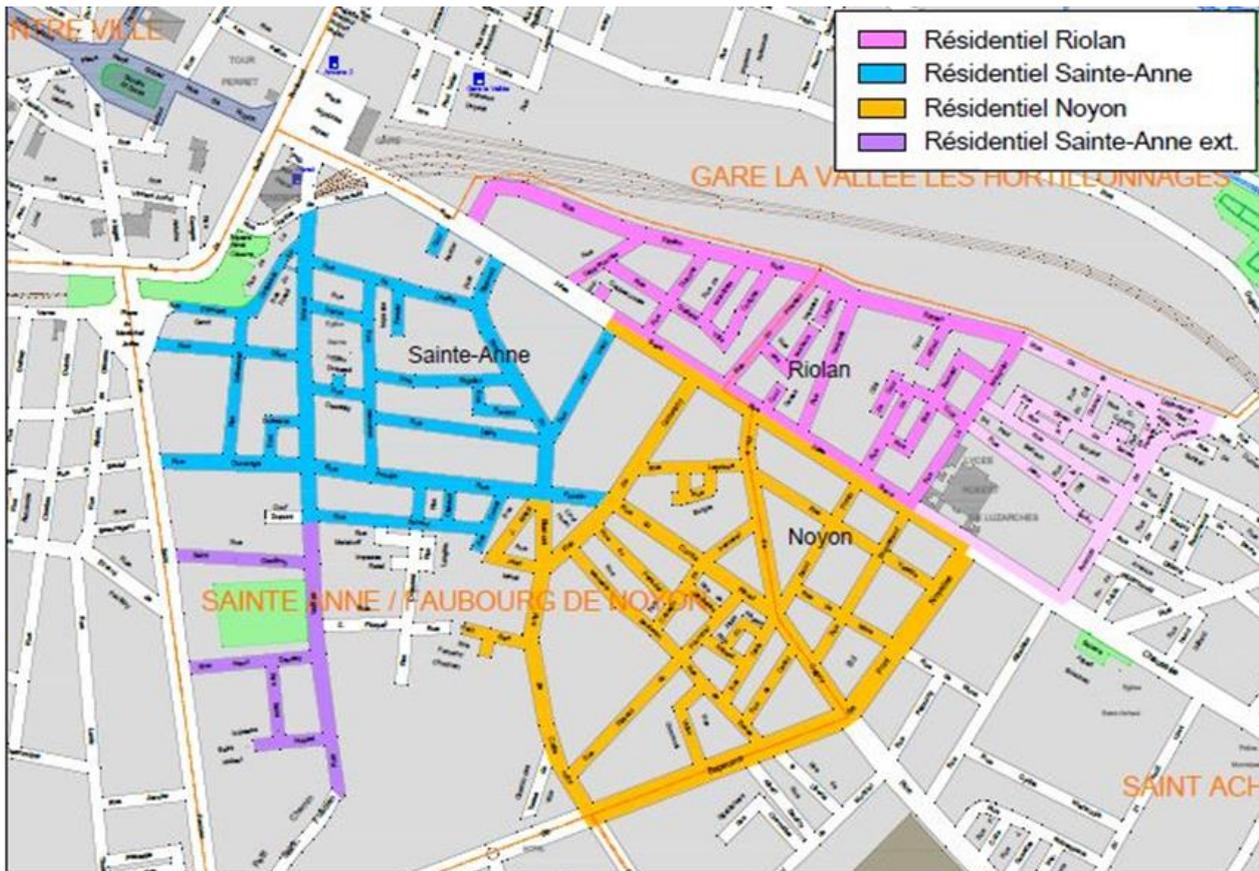
Le conseil municipal a également approuvé le déclassement des parcelles anciennement cadastrées section CS numéros 260, 265, 266, 271, 359, 373, correspondant à l'emprise foncière de l'ancien Centre Technique Municipal sur laquelle une partie du parc a été aménagée.

Adopté à l'unanimité

28 - Quartiers Saint Honoré et Henriville. Secteur Hortillonnages. Stationnement payant résidentiel. Extension.

Les conseillers municipaux ont validé l'extension du stationnement payant résidentiel et les tarifs afférents sur le secteur Henriville – Saint-Honoré et Sainte Anne selon le plan repris ci-dessous. Cette mise en œuvre de l'extension du stationnement payant résidentiel, travaillée en amont avec les comités de quartier respectifs, répond au principe d'une approche graduelle et il conviendra d'en mesurer les conséquences et les éventuels effets de report avant d'envisager une quelconque nouvelle extension.

L'assemblée a également approuvé la création d'un nouveau secteur « Hortillonnages » qui intègre la partie déjà payante, avec un traitement particulier du fait de l'aspect touristique du lieu, l'été.



Adopté à l'unanimité

29 - Stationnement payant. Création d'un abonnement pour les professionnels.

Les conseillers municipaux ont adopté le nouveau règlement de distribution des macarons pour le stationnement. Il s'agit de la création d'un abonnement spécifique pour les professionnels et les associations reconnues d'utilité publique qui peuvent justifier d'une nécessité de stationnement ponctuel tout au long de la journée et sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce tarif est fixé à 450 € par an ou 75 € par mois. Il permettra de se garer à n'importe quel moment et endroit sur toutes les zones du stationnement payant résidentiel (centre-ville non compris). En revanche, les règles générales du stationnement resteront applicables (stationnement gênant, véhicule immobile plus de 7 jours...) et seront passibles d'une contravention.

Observations : M. DESCHAMPS, M. MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ et M. MELNISANCOT ont voté contre.

Adopté

30 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 2 logements individuels diffus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil municipal a répondu favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 94 100 € destiné à financer la réhabilitation de 2 logements individuels situés passage Strock et rue du Petit Saint Jean. Il a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

31 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 3 logements situés îlot des Majots. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'assemblée a accordé la garantie d'emprunt de la collectivité à l'AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt de 224 047 € destiné à financer la réhabilitation de 3 logements situés 32, rue Edouard David, 15 et 17/19, rue de la Plumette. Ces logements acquis auprès de la Ville ont bénéficié d'importants travaux de réhabilitation.

Adopté à l'unanimité

32 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 31 logements individuels situés rues Picasso, Utrillo et Derain. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'AMSOM Habitat a contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 1 130 802 € pour la réhabilitation de 31 logements individuels situés rues Picasso, Utrillo et Derain. Le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention de garantie de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

33 - Clésence. Construction de 4 logements individuels situés rue Mathieu. Participation financière. Convention.

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer la convention avec Clésence pour la participation de la collectivité à hauteur de 12 000 € pour la construction de 4 logements (3 PLUS et 1 PLS) rue Mathieu.

Adopté à l'unanimité

34 - Clésence. Construction de 4 logements individuels situés rue Mathieu. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Dans la continuité du dossier précédent rue Mathieu, le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt de la ville pour le remboursement du prêt de 699 211 € souscrit par Clésence auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour cette construction de logements.

Adopté à l'unanimité

35 - Coallia Habitat. Résidences sociales situées rues de Mons et Jean Jaurès. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les élus municipaux ont approuvé la convention avec Coallia Habitat pour garantir l'emprunt d'un montant de 494 789 € contracté par celle-ci auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition des résidences sociales situées rues de Mons et Jean Jaurès.

Adopté à l'unanimité

36 - Foncière Habitat et Humanisme. Construction de 8 logements situés rue Lescouvé. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La Foncière Habitat et Humanisme entend construire 8 logements collectifs (PLAI) situés rue Lescouvé et pour ce faire a sollicité la garantie de la collectivité. L'assemblée délibérante a répondu favorablement en accordant sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 329 449 €.

Observations : Mme THÉROUIN n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

37 - SIP. Construction de 15 logements rue Molière. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La SIP a sollicité la garantie de la ville pour le remboursement d'un prêt de 1 450 307 € destiné à financer la construction de 15 logements collectifs (11 PLUS et 4 PLAI) situés rue Molière. En contrepartie de

cette garantie la ville disposera de 20% de logements réservés, soit 3 logements. Le conseil municipal a donné son accord.

Adopté à l'unanimité

38 - SIP. Réhabilitation de 86 logements collectifs situés place d'Auvergne et rue du Poitou (Bâtiment M). Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les conseillers municipaux ont accordé à la SIP une garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 516 000 € afin de réhabiliter 86 logements collectifs situés place d'Auvergne et rue du Poitou (Bâtiment M).

Adopté à l'unanimité

39 - SIP. Construction de 20 logements collectifs route de Paris. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La SIP qui a contracté un prêt de 2 137 860,58 € pour la construction de 20 logements collectifs (15 PLUS et 5 PLAI) situés rue de Paris. Les élus ont répondu favorablement à cette demande de garantie d'emprunt. A noter que des subventions de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole ont déjà été accordées en 2016 mais que le chantier a pris du retard en raison des fouilles archéologiques.

Adopté à l'unanimité

40 - Association des Anciens ou fils d'Anciens de la 2ème DB Division LECLERC. Projet de stèles commémoratives à proximité du monument au Général Leclerc. Subvention. Conventions.

L'association des Anciens ou fils d'Anciens de la 2ème DB Division LECLERC souhaite ajouter sur le socle du monument du Général LECLERC, deux stèles à la mémoire des généraux picards Jean CREPIN et Jacques DE GUILLEBON. Outre les autorisations administratives nécessaires de la part de la préfecture et de l'Architecte des Bâtiments de France au titre des Monuments Historiques, la Ville d'Amiens doit autoriser l'occupation du domaine public pour l'érection de ces deux stèles.

L'assemblée délibérante a donc autorisé le projet de cette association qui inclut l'atelier pédagogique des élèves du Lycée de l'Acheuléen pour la réalisation et a approuvé la convention d'occupation du domaine public. De plus, l'association entend rétrocéder ces deux stèles à la collectivité après leur installation. Le conseil acceptant ce don a accordé à l'association une subvention de 9 000 € afin de l'accompagner dans le transport et l'installation de ces monuments. La convention de versement de subvention déterminant les modalités d'octroi de cette somme a été approuvée.

Adopté à l'unanimité

41 - Associations patriotiques. Subventions. Année 2021.

Le conseil municipal a octroyé, comme en 2020 une somme de 11 700 € afin de subventionner les 16 associations patriotiques ci-dessous, pour leur permettre la poursuite des actions menées à Amiens dans le cadre de cérémonies commémoratives :

Subventions de fonctionnement :

- Amicale du camp de concentration de Dachau – Section 80 : 330 €
- Union Nationale des Combattants – Section Amiens : 750 €
- Amicale du Neuf 9ème régiment d'infanterie RCP : 350 €
- Association nationale des membres de l'ordre national du mérite : 400 €
- Association des amis de la Fondation de la France Libre : 500 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie : 570 €
- Union Départementale des sous-officiers en retraite (UDSOR 80) : 300 €
- Amicale des porte-drapeaux d'Amiens : 2 000 €
- Association Nationale croix de guerre et valeur militaire – Section Somme : 350 €
- Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre : 400 €
- Union Nationale des Combattants – Section Somme : 1 700 €

- Union Nationale des Associations de Déportés et Internés de la résistance et familles de la Somme : 250 €
- Groupement Autonome des Médailleurs Militaires de la Somme : 450 €
- Association des Déportés Internés Résistants Patriotes de la Somme : 850 €
- Association Promouvoir la Mémoire et la Jeunesse du Bassin Picard : 500 €
- Société des Membres de la Légion d'Honneur : 1 000 €

Subvention d'action spécifique :

- Société des Membres de la Légion d'Honneur : 1 000 €

Adopté à l'unanimité

42 - EPCC Pôle National Cirque et Arts de la rue d'Amiens. Annulation du spectacle de Noël des écoles d'Amiens de 2020. Protocole transactionnel.

La crise sanitaire a impacté de nombreux événements. En 2020, il a été décidé de ne pas organiser le spectacle de Noël habituellement offert aux écoles d'Amiens. Cependant, cet événement demandant des phases préparatoires bien antérieures au spectacle, l'assemblée délibérante, après négociation et échanges avec l'EPCC Pôle National Cirque et Arts de la rue, a accepté de lui verser une indemnisation équivalente aux salaires des intermittents du spectacle payés par le prestataire auquel il avait fait appel, soit 19 616,43 €. C'est en ce sens que le protocole transactionnel annexé a été approuvé par l'assemblée.

Observations : M. SAVREUX et M. VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

43 - Mise à disposition de locaux partagés à la Croix Rouge au 400, boulevard Beauvillé. Convention.

La délégation territoriale de la Somme de la Croix Rouge Française occupait des locaux rue Mozart au sein de la barre d'immeuble qui sera prochainement démolie dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Amiens Nord. L'association y organisait des cours d'apprentissage du français auprès de 420 personnes, de l'accompagnement scolaire auprès d'une trentaine d'enfants et de l'accompagnement à la fonction parentale auprès de 80 familles.

C'est pourquoi les élus municipaux ont décidé de lui mettre à disposition à titre gracieux pour une durée de 5 ans des locaux mutualisés au 400, boulevard Beauvillé (Beauvillé A). Elle s'acquittera toutefois d'un forfait de charges annuel de 1 600 €. Une convention sera à signer par Madame le Maire et la Croix Rouge Française.

Adopté à l'unanimité

44 - Vie associative. Subventions. Année 2021. Convention.

Dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions des porteurs de projets d'appui à la vie associative et aux solidarités de proximité, les conseillers municipaux ont approuvé la répartition de 29 300 € au profit des 3 associations suivantes :

- *France Bénévolat Somme*, pour 2 500 € et 800 €, respectivement au titre du fonctionnement, et pour son action « Les dégourdis » menée en partenariat avec la Mission locale pour valoriser l'engagement bénévole des jeunes ;

- *Les Francas*, pour 6 000 €, conformément à la convention pluriannuelle adoptée visant à l'animation des espaces partagés de la Résidence intergénérationnelle Jean Moulin, au sein de la ZAC Intercampus, sachant qu'il s'agit de la dernière année ;

- *Voisins solidaires*, pour 20 000 € dans le cadre du développement d'une antenne amiénoise visant notamment à favoriser la création de lien social dans le voisinage, modalités de versement de la subvention qui seront fixées par convention.

Adopté à l'unanimité

45 - Vœux. Questions orales.

45.1 - Vœu relatif au non cumul des fonctions électives pour un maire et ses adjoints.

Un vœu, relatif au non cumul des fonctions électives pour un maire et ses adjoints, a été proposé par le groupe des élus Amiens au Cœur. Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Renaud DESCHAMPS qui l'a présenté et dont les propos sont repris ci-après :

« Considérant qu'un maire est élu pour s'occuper pleinement des administrés de sa ville et de son agglomération, qu'il doit être dans sa ville et sur le terrain le plus souvent possible,

Considérant qu'un adjoint est désigné par le maire pour s'occuper pleinement des délégations qui lui sont confiées,

Considérant que les habitants d'une ville attendent de leurs élus municipaux qu'ils s'occupent de leur ville à 100% de leur temps d'élu, et non qu'ils passent une partie de leur mandat à être candidats et/ou à partager leur temps de fonction municipale avec une autre fonction dans une autre collectivité,

Considérant qu'une ville et la communauté de communes dans laquelle elle se situe gèrent une grande partie de dossiers, voire que l'agglomération gère de plus en plus des dossiers municipaux,

Les élus municipaux d'Amiens, réunis en conseil municipal le 16 septembre 2021 proposent la création d'une loi relative au non cumul de mandats pour les maires et leurs adjoints.

- *Un maire pourrait continuer d'avoir une autre fonction au sein de sa communauté d'agglomération (président, vice-président ou conseiller).*

- *Un maire ne pourrait pas se présenter à une autre élection pendant l'exercice de son mandat de maire.*

- *Un adjoint ne pourrait pas se présenter à une autre élection pendant l'exercice de son mandat de d'adjoint. »*

Madame le Maire a soumis au vote ce vœu.

Observations : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, M. BIENAIMÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, (pouvoir à M. DÈCLE), M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à M. DUFLOT), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. HECQUET, Mme VERRIER ont voté contre.

Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. PRADAT, M. BARA, M. DÉCAVÉ M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, Mme NOUAOUR, M. BAÏS et M. THÉVENIAUD n'ont pas pris part au vote.

Rejeté

45.2 - Question orale relative au quartier André Chénier d'Amiens.

Madame le Maire a laissé la parole à Madame Nathalie VAGNIEZ qui a présenté la première question orale concernant le quartier André Chénier qui a été déposée par le groupe Amiens au Cœur, et dont les principaux termes sont repris ci-après :

« Madame le maire,

Notre question concerne le secteur André Chénier. La fermeture du poste de police municipale ainsi que celle de La Poste créent un sentiment d'abandon chez des habitants de ce secteur de notre ville.

A ces deux points s'ajoute la question de la modification du réseau de bus dans le secteur, avec un temps de parcours rallongé pour les passagers désirant se rendre en centre-ville, et notamment du côté de la mairie ou de la maison de la culture.

Les fréquences entre deux bus sont trop grandes, et dans ce secteur où une partie importante de la population a besoin de soins à domicile, les auxiliaires de vie qui se rendent chez eux perdent beaucoup de temps dans leurs journées.

Valérie Devaux a déjà rencontré les représentants des habitants du secteur, mais force est de constater qu'aucune solution n'est proposée à ce jour. Un collectif d'habitants s'est constitué pour ne pas voir les services publics de leur quartier se dégrader.

Quelles réponses pouvez-vous leur apporter pour leur donner des gages concrets d'actions que vous allez mettre en œuvre ? »

Madame le Maire a donné la parole à Madame Valérie DEVAUX qui a répondu à cette question orale et dont les propos sont repris ci-après :

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, vous vous inquiétez sur la situation actuelle du secteur André Chénier, et je vais pouvoir vous apporter les réponses qui j'espère vous tranquilliseront.

Le sujet de la délocalisation du poste de police municipale vers le square Friant fera l'objet d'une réponse détaillée dans le cadre de la question relative à la Police Municipale. Mais je peux déjà vous indiquer que les conditions de travail des agents qui étaient postés sur André Chénier, sont aujourd'hui indéniablement améliorées, et cela sans impacter leur présence sur le terrain.

Concernant la situation de la Poste, cela relève d'une décision privée. Néanmoins j'ai rencontré la déléguée territoriale du groupe afin de faire un point sur la situation : ils ont fait le choix de fermer cet espace exigü car il ne permettait plus un accueil du public dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. De plus une étude réalisée par la Poste avant Covid indiquait une faible fréquentation et un très faible taux d'activité (estimé à 11 heures hebdomadaires). Toutefois, plusieurs pistes de relocalisation de leur activité sont à l'étude auprès de commerçants du quartier. Je les rencontre de nouveau le 28 septembre pour faire le point sur ces différentes options.

Vous nous interpelez sur le tracé de la LIANES en centre-ville, et sur le niveau de service de la ligne 10 qui dessert le quartier par la rue André Chénier.

Concernant le 1er point, nous avons modifié le tracé de cette Lianes en février dernier notamment au droit du centre-ville, afin d'établir une connexion à la gare d'Amiens dans l'objectif de renforcer le rayonnement de cette ligne, dont le déficit d'activité avait été relevé dans son ancienne version. Par ailleurs, vous pointez dans votre courrier « un temps de parcours rallongé pour les passagers désirant se rendre en centre-ville, et notamment du côté de la Mairie ou de la Maison de la Culture », mais cette modification de tracé avait à l'époque permis de répondre à de nombreuses réclamations qui pointaient la contrainte d'une correspondance et de temps de parcours importants pour rejoindre la gare. Par ailleurs, je tenais à rappeler que les usagers ne sont pas laissés sans solution pour rejoindre le secteur Maison de la Culture. En effet plusieurs lignes de bus permettent d'établir une correspondance depuis l'arrêt Nicole Fontaine, avec un temps d'attente inférieur à 10 minutes en journée.

Cet éclairage particulier illustre le fait qu'un réseau de transport ne peut pas répondre à toutes les origines-destinations de tous les trajets de tous les usagers. Dans ce contexte, notre objectif a toujours été de réunir des éléments objectifs permettant d'offrir aux usagers un réseau qui privilégie la satisfaction du plus grand nombre.

Au sujet des fréquences jugées trop espacées dans le secteur André Chénier, les données après analyse font état d'un usage du bus relativement modéré dans le quartier. Je vous confirme que nous avons rencontré et écouté les demandes des habitants de ce secteur. Ainsi en 2021, nous avons pris la décision de rétablir l'arrêt Parc De Berny, en lien avec l'ouverture du site du Conseil Départemental « Simone Veil », boulevard de Châteaudun qui accueille un grand nombre d'employés et de public. Puis par la suite, nous avons créé un arrêt supplémentaire « Debouverie », situé avenue du 14 Juillet à proximité immédiate des poches d'habitats collectifs, et remis en service l'ancien arrêt « Royaume Uni » rue de Beauvais. Ces dispositions assurent aujourd'hui une desserte adaptée. Les habitants du quartier Chénier ont aussi la possibilité de se rendre à l'arrêt de bus « Delpech », où passe le bus à haut niveau de service (ligne Néo 3). Le recours au Service TAAM est également possible pour les personnes à mobilité réduite.

Pour finir, et comme nous nous sommes engagés dans notre programme, la participation citoyenne est l'une de nos priorités. Aussi, la cellule qui accueillait l'ancien poste de police municipale André Chénier a fait l'objet de travaux d'aménagements et de rénovation, et accueille depuis plusieurs mois maintenant le comité de Quartier plein Sud qui n'avait pas de local à sa disposition jusqu'alors. Les membres de ce comité de quartier ont d'ailleurs organisé une inauguration le 7 septembre dernier, ils sont ravis de cet emplacement et ont pour objectif de redynamiser cet espace. Lors de cet événement, le président M. GRUMELARD et son équipe ont fait part de leur volonté et de leur motivation à recréer du lien avec les habitants en se repositionnant au cœur du Quartier Chénier. Ils savent que nous les soutiendrons et les accompagnerons sur cette voie.

Vous pouvez donc être rassurés sur notre engagement auprès des habitants de ce secteur. »

45.3 - Question orale relative à l'esplanade Branly

La deuxième question orale a été déposée par le groupe Amiens au Cœur et concerne l'esplanade Branly. Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Vincent MELNISANCOT dont les termes de présentation sont repris ci-après :

« Madame le maire,

Nous attirons votre attention sur un secteur de notre ville, le bas de la rue de Paris et l'esplanade Branly. Cet endroit est devenu au fil des mois un lieu où des incivilités nombreuses se produisent, sur fond d'alcool, à proximité de commerces, d'entreprises, de riverains propriétaires et locataires, et de l'école Beauvais. Des habitants nous ont contactés pour que nous vous posions la question en conseil municipal, car ils ne voient aucune amélioration et ont le sentiment que vous n'agissez pas. Un article de la presse locale datant d'octobre 2020 signalait déjà ces problèmes récurrents.

(<https://premium.courrier-picard.fr/id131936/article/2020-10-08/amiens-lesplanade-branly-cernee-par-lalcool-et-les-nuisances>)

La consommation massive d'alcool sur la voie publique ne semble pas soumise à cet endroit à la même interdiction que dans le reste de la ville. Notre question est simple : Avez-vous prévu d'agir pour rendre ce lieu de nouveau agréable et sécurisé ? Si oui, par quelles actions et dans quels délais ? »

Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Hubert DE JENLIS qui a répondu en ces termes :

« Mes chers collègues, il est évident que la situation du bas de la route de Paris n'est pas récente malheureusement, elle s'est fortement dégradée avec l'implantation en proximité de cette zone de structures d'accueils spécialisées il y a quelques années. Les services de la police nationale et de la ville mènent très régulièrement des opérations de sécurisation et de nettoyage sur ce secteur. La police municipale consacre minimum 25 heures par mois sur cette rue et ses alentours, qui je le rappelle sont couverts par l'arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique. Mais, force est de constater que les interventions multiples des forces de l'ordre sur un public souvent alcoolisé de ce secteur produit peu d'effet. En effet, malgré plus de 40 procédures lancées contre les contrevenants pour consommation d'alcool depuis septembre 2020, le phénomène ne s'est pas endigué. Les personnes troublant l'ordre public par leur alcoolisation dans le secteur sont des personnes en grande souffrance et en détresse sociale. Les amendes ou le passage par le commissariat produisent, comme vous l'imaginez, peu d'effet sur eux et ne régleront pas les désagréments. Nos équipes passent et agissent mais la solution n'est pas là, elle est d'abord sociale. Fort de ce constat j'ai sensibilisé à plusieurs reprises les services de l'Etat pour qu'ils puissent agir de manière appuyée sur ce secteur et qu'ils y appliquent les différents dispositifs dont ils ont la charge. Je reste à ce jour dans l'attente de réponses concrètes à mes sollicitations. Sachez en tout cas que les passages des forces de l'ordre sur ce secteur ne faibliront pas, même si nous en connaissons les limites. »

45.4 - Question orale relative à la propreté et à l'entretien d'Amiens.

La troisième question orale déposée par le groupe Amiens au Cœur concerne la propreté et l'entretien d'Amiens. Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Renaud DESCHAMPS qui l'a présentée et dont les propos sont repris ci-après :

« Amiens est de plus en plus sale. Il n'y a pas un jour où notre groupe ne reçoit des photos ou des témoignages d'Amiénois résignés et en colère, parce que leur rue est sale, parce que le parc dans lequel ils vont se promener avec leurs enfants est souillé, parce que le cimetière où ils vont rendre visite à leurs défunts n'est pas entretenu et est envahi d'herbes folles. Pas un jour où nous-mêmes, élus sur le terrain, ne constatons que vous ne vous préoccupez que trop peu de cet aspect essentiel au bien vivre de vos concitoyens. A quoi bon avoir des labels, des Quatre-Fleurs, si les Amiénois trouvent que leur ville est sale, qu'elle s'est dégradée année après année et qu'elle leur fait parfois honte. A quoi bon avoir la plus belle cathédrale du monde quand les touristes qui visitent notre ville font remonter un sentiment de manque d'entretien de nos espaces publics quand ils la comparent à d'autres villes. A quoi bon avoir des fontaines si elles ne sont plus en eau car les fuites n'ont jamais été colmatées et que vous les avez laissées se dégrader années après années. Où est le problème? Les équipes chargées de l'entretien sont-elles sous-dimensionnées? Les engins dédiés comme les motos aspirateurs (qu'on ne voit plus circuler) sont-ils devenus inutilisables par manque d'entretien ? Ou alors, pire, prenez-vous cette mission essentielle au bien vivre par-dessus la jambe ? N'avez-vous pas honte de laisser se salir Amiens sans rien faire ? Vous allez sans doute nous répondre que tout va bien, que vous faites des actions coups de poing (de moins en moins nombreuses), que c'est aux Amiénois de nettoyer devant chez eux car vous n'avez plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires, comme vous aimez à le rappeler. Votre réponse démontrera si vous avez ou non le recul et l'honnêteté de reconnaître que vous n'êtes pas bons sur le sujet, ou si au contraire, vous prenez notre question comme une attaque gratuite parce qu'elle provient de l'opposition. »

Madame le Maire a laissé la parole à Madame Nathalie LE CLERCQ qui y a répondu en ces termes :

« Mes chers collègues, Monsieur le conseiller municipal,

Votre question relative au défaut d'entretien supposé de notre ville d'AMIENS me semble empreinte de subjectivité. C'est assez normal puisque la notion de propreté est difficilement définissable, chaque société, chaque individu ayant sa propre perception du propre et du sale. Votre ressenti est d'autant plus gênant que la propreté est un axe majeur de notre politique et cela depuis 2014. Ce ne sont d'ailleurs pas moins de 87 opérations propreté qui ont été organisées par la ville dans tous les quartiers d'Amiens depuis cette date, en plus des actions menées quotidiennement par les équipes de voirie, des espaces verts et du nettoyage dont je souhaite souligner l'engagement et le dévouement au service de notre ville. Ces opérations ont d'ailleurs évolué en opération « cadre de vie » puisqu'elles permettent aujourd'hui de mener en plus des opérations de nettoyage de grande ampleur, des travaux de réparations de voirie et d'ajout ou de remplacement de mobilier urbain. C'est parce que justement, nous savons que la propreté est une notion subjective, que nous avons mis en place, il y a maintenant 7 ans, un système d'évaluation de la propreté, en lien avec l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, basé sur une quantification réelle des déchets (on compte les déchets et on divise par la surface) et contrairement à vos affirmations, il apparaît qu'Amiens fait partie du quart des villes les plus propres. Je ne nie pas, qu'il existe çà et là, des difficultés (dépôts sauvages récurrents, espaces verts dont l'état pourrait être amélioré, déjections canines...) mais je peux vous assurer que l'équipe municipale met tout en œuvre, depuis 2014, pour améliorer le cadre de vie de ses habitants en créant notamment une brigade verte en 2018, en doublant son effectif en 2021 pour le faire passer à 10 agents (plus de 300 procès-verbaux dressés depuis le 1^{er} janvier 2021), en permettant aux directions de proximité de recourir à du personnel supplémentaire pour faire face aux périodes de fortes activités, en investissant dans du matériel spécifique (laveuses, balayuses aspiratrices, camions plateau...) dans des caméras de voie publique, dans des bornes de tri expérimentales comme celles qui ont été déployées depuis juillet en centre-ville... Dans le but d'améliorer encore l'entretien des trottoirs et d'associer les habitants à cette démarche qui ne peut être menée sans leur concours, un arrêté municipal a été pris, en complément, en juillet 2021, pour prescrire le désherbage aux riverains de leurs trottoirs. Enfin, le guide de la propreté élaboré par la ville en 2015, qui a pour objectif d'informer la population sur les services proposés par la collectivité, de sensibiliser sur les bons gestes à adopter et de rappeler les devoirs de chacun en matière de salubrité et de propreté, sera réédité très prochainement. Je pense donc, ainsi que mes autres collègues adjoints de secteur, que jamais autant n'a été fait par une équipe municipale, pour offrir un cadre de vie de qualité aux amiénois. Je ne prétends pas bien entendu que tout est parfait et les marges de progrès sont nombreuses car nos agents ne peuvent être partout quotidiennement, les incivilités restant encore trop nombreuses. Je peux vous affirmer que nos agents connaissent notre degré d'exigence en termes de propreté et font preuve d'une grande conscience professionnelle pour y accéder. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis en place, dans le cadre du plan propreté, un mail : proprete@amiens-metropole.com et un numéro vert 0 805 804 368 afin que les administrés puissent nous signaler ces anomalies de voie publique et que nous puissions faire intervenir nos équipes dans les meilleurs délais. Je vous invite d'ailleurs à transmettre ces informations à vos interlocuteurs dont les demandes seront ainsi prises en compte. »

45.5 - Question orale relative aux démissions dans la police municipale amiénoise.

La quatrième question orale est relative aux démissions dans la police municipale amiénoise et a été déposée par le groupe Amiens au Cœur. Madame le Maire a laissé la parole à Monsieur Renaud DESCHAMPS qui l'a présentée en modifiant quelques propos par rapport à la version initiale déposée. Il a donné lecture du texte suivant :

« Votre police va mal. Vos policiers ne sont pas heureux dans leur métier et dans leurs missions. Votre police, comme Peau de chagrin, perd mois après mois de ses effectifs, de manière massive et inquiétante. Ces départs ne datent pas d'hier, ils ont été signalés lors d'un mouvement de grève il y a un an et demi. Depuis, aucun changement majeur n'est intervenu. Et le bateau continue de couler. Nous avons pris le soin de contacter des policiers qui ont fait le choix de démissionner de notre police et qui ne sont plus soumis à leur devoir de réserve. Leurs témoignages sont accablants et tristes, car parsemés de mots comme "gâchis", "perte de moral", "manque de reconnaissance", "dégoût", "impuissance à servir la population", etc. Une absence d'attractivité, des salaires très faibles (environ 200€ de différence avec d'autres communes), des équipements qui ne les protègent pas assez et qui les font craindre pour leur vie, des missions peu intéressantes que vous leur confiez, sont autant d'éléments qui amènent à un départ régulier d'agents. L'impossibilité de répondre correctement aux requêtes et à la sécurité des administrés qu'ils ont pour mission de protéger décourage les policiers municipaux et crée de la frustration. Nul ne fait ce métier pour parader. Or, c'est ce qu'ils ont l'impression de faire. D'arpenter les rues pour "montrer du bleu" mais c'est tout, sans rien pouvoir faire, même quand ils sont confrontés à des situations délictuelles. Vous avez annoncé la création d'une brigade de soirée. La mission des agents prévus à ces brigades sera de faire du présentéisme, du paraître, en pédestre, sans

réellement mettre fin au sentiment d'insécurité, et uniquement sur le secteur Saint-Leu / Centre-ville. Et c'est ici qu'intervient la modification datant de mercredi de votre adjoint, puisque désormais son plan prévoit de faire patrouiller le même nombre d'agents mais plus uniquement sur Centre-ville / Saint-Leu mais dans toute la ville municipal sur une vacation de 10 heures. Il faudra donc se lever tôt ou se coucher tard pour avoir une probabilité de croiser un policier Vous avez décidé de faire de la comm', quand les Amiénois réclament de l'action et des résultats. Les 15 agents annoncés seront donc pendant un an des stagiaires en formation, non agréés et non assermentés. Ils ne pourront donc pas verbaliser. Il nous a même été rapporté que la direction de la police municipale sera moins regardante lors des prochains entretiens d'embauche. Faute de grives, on mange des merles. Voilà à quoi vous en êtes arrivée... Triste Amiens... Autre nouveauté depuis mercredi : votre adjoint aurait demandé à la direction générale d'étudier la possibilité d'augmenter l'indemnité administrative et de technicité de 1,5 point, soit 50 € par mois. C'est bien, et si au moins nous avons réussi à le sensibiliser ou peut-être lui avoir appris que nos policiers municipaux sont sous-payés, nous n'aurons pas posé cette question en vain. Nos calculs nous amènent à un manque d'environ 25 effectifs d'ici juin 2022. Ce nombre est composé d'agents démissionnaires, d'agents qui vont partir en retraite, et pour certains en longue maladie (dossiers médicaux en instruction). Comptez-vous réellement régler l'insécurité avec au mieux 3 agents la nuit dans une ville de 136.000 habitants, sans équipement adéquat et sans possibilité de verbaliser? Comptez-vous réellement régler les problèmes d'insécurité en journée à Amiens avec une petite dizaine d'agents répartis sur toute la ville le matin, et le même nombre l'après-midi ? Ajoutons à ce triste constat que le coût d'une formation pour un agent est d'environ 24.000 €. Ces dernières années, de nombreux agents ont été formés grâce aux impôts des Amiénois, et ont ensuite quitté la collectivité. Les agents restent en moyenne entre 2 à 3 ans. Quel gâchis humain et financier. Madame le Maire, vous n'aimez pas votre police. Créée par Gilles de Robien, vous en avez hérité en devenant maire. Mais vous auriez pu refuser l'héritage. Vous auriez pu la dissoudre. C'eût été votre droit. Or, vous avez fait le choix de la conserver. Hélas, vous ne lui donnez pas les moyens d'une ambition forte qu'elle devrait avoir. Vous la laissez vivoter. Mais elle asphyxie. La sécurité n'est ni de gauche, ni du centre, ni de droite. Elle est un droit élémentaire de notre société et une demande légitime des administrés. Elle n'est pas que l'apanage de la police nationale. Notre police municipale mérite mieux que les missions infantilisantes que vous lui donnez de plus en plus et les agents qui la composent méritent d'être mieux considérés. Vous annoncez publiquement 89 agents de police municipale. Nous n'y croyons pas un seul instant. Nous voulons savoir, une fois les arrêts maladies pris en compte, combien il y a réellement de policiers municipaux en service actif en ce moment à Amiens ? (Nous vous demandons s'il vous plaît de préciser le ratio "sur le terrain" versus "en appui administratif dans les bureaux"). Il est 22h56. Combien de policiers municipaux sont actuellement en train de patrouiller dans Amiens pendant que nous vous posons cette question ? Allez-vous enfin colmater la brèche qui fait démissionner les policiers les uns après les autres, symptôme éclatant d'un malaise des femmes et des hommes qui la composent et dont les Amiénois ont besoin ? »

45.6 - Question orale relative à la réorganisation des services de la police municipale.

La cinquième question orale a été déposée par le groupe Social Eco Citoyen. Le sujet évoqué est similaire puisqu'il s'agit de la réorganisation des services de la police municipale. Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Tarek BAÏS afin de la présenter. Ses propos sont repris ci-après :

« Madame le Maire, chers collègues,

Vous nous avez récemment annoncé une restructuration des services de police municipale avec la disparition de quatre postes à Etouvie, à Amiens Nord, en centre et à l'Est. Cette décision pourtant récusée par les habitants de nos quartiers visait, selon vous, à accroître l'efficacité de nos agents sur le terrain. Plusieurs fois, vous nous avez expliqué que ces postes ne recevaient que quelques personnes par journée. Vous avez néanmoins oublié de préciser que vous aviez réduits effectifs et heures d'ouverture auparavant. Quand on veut tuer son chien, on dit de lui qu'il a la rage. Il ne fait aucun doute que l'abandon des quartiers répond avant tout à des logiques gestionnaires et suit une rationalisation des coûts de la sécurité engagée par Monsieur DE JENLIS. En plus de cette décision illisible et incompréhensible quand on sait le besoin de police de proximité dans nos quartiers, c'est désormais la fuite de nos agents de police municipale qui s'organise. On annonce 13 départs d'ici la fin d'année, un chiffre qui pourrait monter au moins à 18 départs. Sur 89 agents, ça fait beaucoup, ça fait trop. La majeure partie de ces départs est volontaire et désormais, nos agents préfèrent partir travailler à Beauvais, Compiègne ou Arras plutôt qu'à Amiens. On nous annonce une hypothétique réorganisation en début d'année 2022. Nous avons l'impression qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion... Nous tirons la sonnette d'alarme et vous demandons de réagir. Ces nombreux départs conjugués à la mobilisation des habitants des quartiers est une preuve criante du désaveu de votre politique d'abandon des uns et des autres en matière de prévention et de sécurité. Il y a urgence pour la vie quotidienne des amiénoises et des amiénois.

Madame le Maire, que comptez-vous faire pour enfin réorganiser les services de la police municipale en leur attribuant les besoins matériels et financiers nécessaires à leurs missions de sécurité et de proximité ? Comment faire face dans les prochains mois à ces baisses d'effectifs ? Quels sont les engagements chiffrés en matière d'effectifs, de présence, de prévention et d'intervention dans les quartiers ? Quelle articulation avec les autres dispositifs de prévention et de sécurité ? »

Madame le Maire a laissé la parole Monsieur Hubert DE JENLIS qui a répondu aux deux dernières questions orales aux sujets similaires et dont les propos sont repris ci-après :

« Je vous ai présenté lors d'un précédent conseil municipal le projet de réorganisation de la police municipale qui est le nôtre. Je vous précisais alors que nos accueils de police restaient dans les quartiers, dans des lieux dédiés à cet effet, au sein des pôles accueils de chaque secteur. Seul le lieu de prise de fonctions des policiers municipaux changeait sans impacter le temps consacré à chaque secteur et ses habitants, bien au contraire. Alors de grâce, cessez de dire que nous abandonnons les quartiers, c'est une contre-vérité et rien n'est fait en ce sens ! Cessez aussi de dire que nous supprimons des postes car c'est faux. Notre projet de réorganisation passe la police municipale de 85 policiers à 89 par le redéploiement de postes vacants d'ASVP. Jamais dans cette ville la police municipale n'a eu un effectif de 89 policiers. Vous l'ignorez aussi sans doute, les recrutements de policiers municipaux subissent depuis un moment un phénomène de tensions très fortes qui s'accroît de plus en plus. Les offres de postes sont supérieures au nombre de policiers disponibles, ce qui de fait facilite le turnover au sein des effectifs, comme dans toute autre structure. Il est vrai que cela accentue un peu le nombre de postes vacants au sein de notre police municipale comme dans beaucoup d'autres communes. Rassurez-vous, l'explication du nombre de postes vacants qui est de 12 postes actuellement dont 2 cadres est ailleurs. En effet, il ne vous aura pas échappé que notre projet de réorganisation prévoit la création d'une brigade de soirée de 15 effectifs. Depuis la fin de l'année dernière, les recrutements suite aux mutations (il n'y a pas de démission comme j'ai pu le lire dans votre question) et aux départs en retraites ont été mis volontairement en stand-by afin de pouvoir recruter spécifiquement dans cette brigade de soirée en fin d'année.

L'état des effectifs est à ce jour le suivant :

Brigades terrain	Postes de PM	Postes vacants	Agents absents pour maladie	Présents sur le terrain
Poste Nord	10	0	1	9
Poste Ouest	11	3	0	8
Poste Centre	10	2	1	7
Poste Sud	10	2	0	8
Poste Est	10	1	1	8
Brigade moto	6	1	0	5
Fourrière	2	0	0	2
Nuit	6	2	1	3
Sous-Total	65	11	4	50
CSU	14	0	3	11
Direction et appui administratif	6	1	1	4
Total général	85	12	8	65

En complément et puisque vous souhaitez le connaître, ce jour à 23 heures 06, notre brigade de nuit travaille avec deux agents de police municipale qui patrouillent et qui peuvent verbaliser, il en sera de même demain à la même heure avec en plus une opération vie nocturne regroupant 9 policiers supplémentaires jusqu'à 2 heures du matin. De nombreuses villes n'ont pas de brigades de nuit. La brigade de soirée que nous mettons en place répond à une forte demande des habitants et des commerçants. Contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai jamais donné de nouvelles directives dans la semaine, elle ne sera pas axée uniquement à Saint Leu, elle aura vocation à intervenir sur l'ensemble de la commune. La soirée est une période très sensible où beaucoup d'infractions sont commises, il apparaît donc essentiel d'y renforcer notre présence. Vous accusez ensuite nos policiers de parader et vous nous reprochez de « montrer du bleu ». Sachez que la présence de policiers à pied sur le terrain

est une forte demande des administrés. Cette présence rassure les amiénois et dissuade les délinquants, elle est essentielle. Comment imaginez-vous faire de la proximité sans mettre les policiers sur le terrain, j'avoue ne pas comprendre vos critiques. Vous parlez des formations des agents qui coûteraient une certaine somme à la collectivité lorsque ces derniers la quitte au bout de deux ou trois années seulement, mais vous êtes mal renseigné. Il y a une obligation pour la collectivité d'accueil de rembourser les frais de formation à la collectivité qui les a supportés si la personne formée part dans les trois ans. Pour les moyens alloués aux policiers encore une fois vous omettez volontairement les choses. De nouveaux locaux leur sont dédiés (FRLANT), un nouveau CSU a été créé (450 000 €). Leur rémunération a été revalorisée. Vous dites que nous sommes inférieurs à la moyenne, c'est faux nous sommes dans la moyenne. 4 postes de terrain sont créés pour passer à 89 policiers et la réflexion sur l'évolution de leurs équipements est menée en continu. Jamais autant d'efforts n'ont été conjugués pour ce service. Pour finir et puisque vous me le demandez, sachez que l'action de la police est articulée avec les forces de police nationale et les autres acteurs de la sécurité et de la prévention par la réunion de cellules de veille dans chaque secteur tous les mois, et par des rendez-vous notamment avec les services de police nationale chaque semaine. Enfin, un diagnostic local de sécurité est en ce moment en train d'être mené sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Il en découlera notamment la mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur la commune d'Amiens. Je reviendrai vers vous sur ce sujet le moment venu, merci de votre attention. »

45.7 - Question orale relative à l'ANRU à Pierre Rollin.

La sixième question orale relative à l'ANRU à Pierre Rollin, a été déposée par le groupe des élus Communistes, Républicaines et Citoyennes. Madame le Maire a passé la parole à Madame Hélène DELATTRE, ses propos sont repris ci-après :

« Madame la Maire,

Dans le Courrier Picard du 31 août 2021 on a pu lire que la Hotoie serait un projet phare de votre mandature. Très bien pour la Hotoie, car il a bien besoin d'un renouveau... sauf qu'un projet comme l'ANRU est en attente et qu'il y a très peu de communication à ce sujet, alors que la rénovation urbaine des quartiers concernés touche au plus près les habitant·es.

Depuis le 29 juin 2021, grâce encore au Courrier Picard, on apprend que le projet d'extension du supermarché Auchan à Pierre Rollin sera revu à la baisse et que ce rétropédalage pourrait avoir d'importantes conséquences sur la future rénovation urbaine du quartier.

Alors que les habitants du quartier se posaient la question de savoir si les travaux étaient liés uniquement à Auchan, on se rend bien compte que oui : la destruction des deux bâtiments va servir à la création d'une route afin de mieux desservir un centre commercial. La question a été posée à Mesdames VERRIER et LAVALLARD, elles n'avaient pas plus de nouvelles que cela sur la décision de Auchan par rapport à son agrandissement mais sur son rétropédalage oui... Quelle est la décision d'Auchan par rapport à ce projet d'agrandissement ? Si l'agrandissement d'Auchan est moindre, pourquoi faire une route et détruire les 2 bâtiments ? Où en est clairement le projet ANRU dans le quartier Pierre Rollin ? Le bien-être des habitant·es est-il véritablement au cœur du projet ? »

Madame le Maire a donné la parole à Madame Valérie DEVAUX qui a répondu à cette question orale et dont les termes sont repris ci-après :

« Comme vous l'indiquez dans votre question, la rénovation urbaine des quartiers touche au plus près les habitants. C'est pourquoi dans le cadre du programme de renouvellement urbain Pierre Rollin un travail conséquent de concertation avec les habitants est mené depuis plusieurs années pour permettre des échanges constructifs sur la transformation nécessaire et indispensable de ce quartier dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie. Vous nous interrogez en premier lieu sur la décision d'Auchan quant à son projet d'agrandissement. Nul ne peut nier le fait qu'Auchan est une des composantes majeures du quartier. Cette enseigne fait partie des interlocuteurs de la collectivité, mais cela au même titre que les autres commerçants et exploitants de services qui font vivre ce quartier, les bailleurs sociaux et les copropriétés privées. C'est pourquoi le programme de renouvellement urbain n'est nullement conditionné par les seuls échanges avec cette entité. Le projet tel que développé dans la convention NPNRU a deux objectifs majeurs : garantir la qualité de vie des habitants et restaurer l'attractivité du site. Aussi, quelles que soient les décisions finales d'Auchan concernant leur projet, la démarche engagée de renouvellement urbain reste une priorité pour offrir aux habitants un quartier plus agréable et adapté aux usages et aux besoins d'aujourd'hui. Il est important de rappeler que le projet tel que défini dans la convention NPNRU a été conçu pour valoriser les atouts du quartier, sa réelle qualité résidentielle née de la richesse paysagère et de la circulation douce, son dynamisme commercial et

culturel propice à l'émergence d'une centralité de quartier dont le rayonnement dépasse le quartier. Mais également pour en atténuer les inconvénients et notamment le fonctionnement actuel un peu introverti et peu lisible. Aussi la configuration de nouvelle voie, la requalification de l'allée des rencontres, l'usage de l'espace central et le positionnement du pôle de services restent à construire. Les décisions sur les composantes du projet se prendront nécessairement de manière concertée entre les différents maîtres d'ouvrage. Concernant la concertation avec les habitants, un nombre important de dispositifs d'échanges, de communication, de concertation et de co-construction avec la population ont été mis en œuvre pour répondre à cet objectif au cours des dernières années. Dès l'annonce du classement du quartier Pierre Rollin en quartier ANRU fin 2014, toutes les réflexions visant à élaborer le projet urbain ont été menées en concertation avec les habitants, les commerçants et les instances locales. Je vous en retrace un historique : en Avril 2015, un diagnostic en marchant, en mai et novembre 2017 des ateliers participatifs de concertation, une présentation des scénarii et du projet a été réalisée à l'occasion d'une réunion publique en novembre 2018, de 6 réunions du conseil citoyen, de 2 réunions du comité de quartier, et de 3 réunions avec les commerçants dont la dernière en décembre 2019, une concertation avec les locataires a également été initiée par les bailleurs en 2021, une concertation publique lancée en mai 2021 est d'ailleurs toujours en cours. Dans ce cadre 2 500 foyers ont été directement informés, dont les 1 113 ménages habitant le périmètre du projet. Ce sont 585 questionnaires qui ont été remplis numériquement et 51 commentaires recueillis sur le registre mis à disposition du public à la Maison des projets Pierre Rollin. Le dossier de présentation soumis à la concertation publique est d'ailleurs toujours disponible, il détaille le diagnostic, les objectifs et les premières orientations proposées. Une réunion publique est programmée début octobre. La communication à ce sujet est prévue semaine prochaine. Conformément à la réglementation, le bilan de la concertation sera soumis à la délibération du prochain Conseil Municipal, il permettra d'apporter les réponses aux questions soulevées pendant cette phase, quel qu'en ait été le support. Ce point étape sur la démarche de concertation et sur l'avancement du programme de renouvellement urbain étant fait, je vais terminer la réponse à votre dernière question en rappelant que bien évidemment le bien être des habitants est depuis le début, et reste aujourd'hui au cœur du projet. L'important travail de concertation et d'échanges avec les habitants témoigne de la volonté à répondre à leurs besoins et à servir l'intérêt collectif avant tout. »

45.8 - Question orale relative à l'accueil pour les réfugié•es afghan•es.

L'avant dernière question orale déposée à nouveau par le groupe des élu·es Communistes, Républicain·es et Citoyen·es concerne l'accueil pour les réfugié·es afghan·es. Madame le Maire a laissé la parole à Madame Zoé DESBUREAUX qui l'a présentée et dont les propos sont repris ci-dessous :

« Madame le Maire,

Ces dernières semaines, le monde a eu les yeux rivés sur l'Afghanistan : la situation catastrophique à Kaboul et la détresse de ses habitant·es cherchant à quitter le pays en urgence pour fuir la violence des talibans. De nombreuses initiatives de solidarité ont vu le jour, la France va accueillir les réfugiés et de nombreuses grandes villes ont affiché leur volonté de contribuer à l'effort d'humanité, comme Lille par exemple qui a de suite mis à disposition des locaux pour des initiatives solidaires. Vous-même, Madame le Maire, avez déclaré dans la presse vouloir participer à l'accueil des réfugiés afghans, que comptez-vous mettre en place afin que la solidarité puisse se mettre efficacement en place dans notre ville ? »

Madame le Maire a donné la parole à Madame Mathilde ROY qui a répondu à cette question orale et dont les termes sont repris ci-après :

« Mesdames,

Depuis la prise de Kaboul par les Talibans le 15 août dernier, un pont aérien entre Kaboul, Abou Dhabi et Roissy a permis d'évacuer en urgence plus de 3 000 personnes, dont une très large majorité d'Afghans, qui ont vocation, pour la plupart, à solliciter l'asile et à rejoindre les dispositifs d'intégration de droit commun.

La solidarité est inscrite dans l'ADN de notre ville, c'est pourquoi Madame le Maire s'est en effet prononcée favorablement pour l'accueil de familles Afghanes sur Amiens, et, pour être très précise, exactement 30 personnes. Cette volonté a été confirmée par courrier auprès de Marlène SCHIAPPA, Ministre Déléguée chargée à la Citoyenneté ainsi qu'auprès de Madame la Préfète de la Somme. Par ailleurs, une première réunion de travail a eu lieu 3 septembre en Préfecture afin de préparer bien en amont l'arrivée de ces familles. Aussi, en étroite collaboration avec Madame la Préfète de la Somme, les acteurs institutionnels et associatifs, nous poursuivrons ce travail conjoint pour leur offrir un accueil humain et digne et ainsi leur permettre de s'intégrer au mieux après l'exil forcé et traumatisant qu'elles auront vécu. »

45.9 - Question orale relative à une école pour Intercampus.

La dernière question orale a été déposée par le groupe des élues Communistes, Républicaines et Citoyennes intitulée « Une école pour Intercampus ? » Madame le Maire a donné la parole Madame Zoé DESBUREAUX qui l'a présentée en ces termes :

« Madame la Maire,

Les ZAC Paul Claudel et Intercampus sont désormais habitées et les familles installées. Beaucoup de nouveaux logements ont vu le jour, mais peu de structures publiques afin d'accueillir les enfants. En 2017, l'opposition vous alertait sur les risques de surcharge des classes si une école ne voyait pas le jour dans le quartier Intercampus. C'est désormais le cas pour les écoles de ce secteur. Le département va bientôt discuter d'une nouvelle sectorisation des collèges. Le collège Sagebien, collège du secteur des deux ZAC, affiche un taux de remplissage très élevé. Allez-vous prendre en compte l'augmentation démographique de ces zones afin d'engager une réflexion sur la carte scolaire des écoles ? Nous avons vu dans les décisions du maire qu'un marché avait été signé pour la création d'une nouvelle école dans la ZAC Intercampus. Avez-vous un calendrier à présenter ? Est-il également envisagé la création d'une crèche ? Surtout qu'une crèche a été fermée en juin, de nouvelles places pourraient voir le jour dans ces quartiers. Un quartier ne se fait pas seulement avec des commerces et des habitations, il y a un réel besoin de structures publiques et surtout de solution d'accueil pour les enfants au plus près de leur habitation. »

Madame le Maire a laissé la parole à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ qui a répondu à cette question orale et dont les termes sont repris ci-après :

« Le projet de construction d'un groupe scolaire (Ecole primaire de 8 classes, 1 restaurant scolaire, 1 accueil de loisirs) au sein de la ZAC est en cours. Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) vient d'être mobilisée pour établir le programme de l'équipement. Cette école sera proposée à validation d'un prochain Conseil Municipal dans la liste des opérations de la prochaine PPI. Dans l'attente de ce nouvel établissement, les périmètres scolaires des écoles du secteur ont été modifiés (pour la rentrée scolaire de septembre 2020) afin de garantir l'accueil des élèves dans de bonnes conditions. Concernant la crèche, une structure associative (multi accueil (40 places) et micro crèche (10 places)) est déjà implantée sur site et répond aux besoins. »

Madame le Maire a levé la séance à 23h22 et a donné rendez-vous aux membres du conseil le jeudi 28 octobre à 18 heures.

Brigitte FOURÉ



Maire,